



Extrait du Parc national de la Guadeloupe

<http://guadeloupe-parcnational.com/?Decouvrir-le-coeur-du-parc-en-VTT>

# Découvrir le coeur du parc en VTT ?

- FR - L'ÉTABLISSEMENT - Foire Aux Questions - Activités Nature -



Date de mise en ligne : vendredi 4 novembre 2011

## **Description :**

La réglementation du Parc national de la Guadeloupe interdit la circulation des VTT en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.

---

**Copyright © Parc national de la Guadeloupe - Tous droits réservés**

---

La réglementation du Parc national de la Guadeloupe interdit la circulation des VTT en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.

Pour faire simple, il est donc interdit de faire du VTT sur les traces, chemins et routes situés dans l'enceinte du Parc (zone coeur) à l'exception de celles ouvertes à la circulation des véhicules.

Vous pouvez donc rouler sur les routes et chemins qui mènent aux aires de pic-nique, mais pas sur les chemins pédestres ou les sous-bois.

Pour avoir une estimation des aires coeur de Parc, vous pouvez visualiser cet article :

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/?Limites-des-coeurs-de-Parc>